



PROCEDURE D'INSCRIPTION et NOTICE D'INFORMATION

1. CONTENU DU DOSSIER

Votre dossier d'inscription comprend :

1. Votre inscription sur Comiti : <https://gcb.comiti-sport.fr/>
3. Le règlement de votre cotisation
4. Le questionnaire de santé de la FFGYM (en ligne sur Comiti) ou Certificat médical
5. Le règlement intérieur du Club à lire
6. La notice d'assurance à lire

2. Horaires d'entraînement et tarifs

Les horaires d'entraînements ainsi que les tarifs et dates de reprise sont sur notre site internet :

<https://sites.google.com/site/gymsportiveesp35/planning-des-cours>

3. INSCRIPTION

L'inscription à nos cours se réalise EXCLUSIVEMENT en ligne, via le lien suivant :

<https://gcb.comiti-sport.fr/>

REEINSCRIPTION :

- o Utilisez votre compte existant pour vous inscrire!
- o Vérifiez seulement si les informations mentionnées sont à jour (elles sont utilisées pour les communications / informations)

NOUVELLE INSCRIPTION

1) **Créez vous-même votre compte COMITI** en tant que **Responsable légal** puis, ajouter **vous/vos enfants** qui pratiqueront l'activité: toutes nos communications reposeront sur vos informations à jour : adresses mails et numéros de téléphones.

2) **Choisissez le cours souhaité (horaire et jour).** Les places sont limitées dans certains cours.

Pour rappel, les cours compétition ne sont accessibles qu'avec l'accord des entraîneurs.

3) **Ajoutez dans votre panier le cours souhaité et réglez la cotisation** selon les modalités proposées :

- a. Carte Bancaire en 1 fois ou 3 fois
- b. Chèques en 1 fois ou 3 fois à l'ordre de GYMNASTIQUE SPORTIVE CHARTRES DE BRETAGNE: tous les chèques sont à donner au moment de l'inscription et leur dépôt sera échelonné. Le règlement effectué par chèque bancaire peut contenir **un chèque ou trois chèques** (d'un montant correspondant, pour chacun, au tiers de la cotisation annuelle).
- c. Coupons sport ANCV, Pass Sport, Aide CCAS : merci de nous préciser en commentaires

Quelles que soient les modalités de paiement retenues, **le règlement de l'intégralité de la cotisation doit être fournie dès l'inscription. Le premier cours de la saison est un cours d'essai**, ce qui permettra à l'enfant après avoir tester l'activité.

Aucun remboursement n'aura lieu en cours d'année. La participation à l'année et la cotisation sont dues.

Les inscriptions pour la saison 2022-2023 sont ouvertes et le resteront jusqu'à ce que les cours soient complets.

En raison du nombre limité de places, les inscriptions se feront dans l'ordre d'inscription complète sur COMITI (avec paiement et données santé dûment remplies)

4) **Complétez le questionnaire santé**

5) **Déposez votre certificat médical sur votre profil SI BESOIN** (*lire partie suivante*)

4. FORMULAIRE SANTE ET CERTIFICAT MEDICAL

❖ Pour les mineurs

1. Il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical.
2. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir le **questionnaire de santé** sur Comiti.
3. Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé :
Le **certificat médical est obligatoire** pour l'obtention ou le renouvellement de licence.

❖ Pour les majeurs

1. Le **certificat médical est obligatoire** pour l'obtention d'une licence à la FFGym. Il est valable durant **3 ans**.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier.
4. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
5. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.

Attention

Pour les licenciés mineurs et majeurs de niveau de pratique Performance, un certificat médical est nécessaire tous les ans.

4. ASSURANCES

Le Club souscrit une licence auprès de la Fédération Française de Gymnastique pour chacun des gymnastes.

Les gymnastes bénéficient d'un contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de Gymnastique pour le compte de ses adhérents.

Une **police d'assurance complémentaire facultative** peut être souscrite par les gymnastes. **Le processus est désormais dématérialisé :**

1. Lors de son inscription ou de sa réinscription au club, le licencié communique son adresse mail (pour les mineurs, celui du responsable légal).
2. Le club transmet au comité régional un décompte comprenant les licences à valider.
3. Le licencié reçoit un mail de la Fédération lui indiquant que sa licence est validée. La notice d'information assurance est jointe à ce mail. Le licencié peut alors imprimer le bulletin correspondant aux options qu'il souhaite souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec son règlement, au Cabinet d'assurance Gomis- Garrigues. S'il ne souhaite pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là. En effet, l'envoi de la notice par la Fédération remplace la procédure actuelle de signature du bulletin n°2, remis au club et conservé par ce dernier.

5. FRAIS ANNEXES

Le justaucorps du club est obligatoire pour les gymnastes des groupes compétition.

Le Club propose pour tous ses adhérents, un certain nombre de **produits à l'effigie du Club** avec le logo : **débardeurs et sweats**.

Les déplacements en compétition ne sont pas intégralement pris en charge par le club.

6. ELEMENTS A FOURNIR

Les éléments à fournir pour l'inscription doivent **impérativement** comprendre :

- **L'inscription complète via COMITI avec le règlement intégral de la cotisation annuelle (complète) :**
- **Le formulaire santé**

OU

- **Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gym avec mention y compris en compétition**